

Concept de protection COVID-19

6 décembre 2021

Badminton Club Vevey
1800 Vevey

+41 77 474 16 24
info@bcvevey.ch
www.bcvevey.ch

Concept de protection Covid-19 pour le badminton à partir du 6 décembre 2021

Version : 10 décembre 2021

Auteur : Théophile Schorer, Badminton Club Vevey, sur une base de la fédération suisse de badminton Swiss Badminton



Situation au 6 décembre 2021

Malheureusement, la situation épidémiologique en Suisse s'est à nouveau nettement détériorée et le nombre de nouvelles infections au COVID-19 est en forte hausse. C'est pourquoi le conseil fédéral a adopté de nouvelles mesures.

Préambule

Les directives de l'OFSP s'appliquent. Néanmoins, les cantons et les communes peuvent mettre des mesures en place qui sont plus restrictives que celles de la Confédération. Dans ce cas, les directives cantonales/communales sont applicables. Les concepts de protection des exploitants d'installations doivent également être respectés en tout temps.

Concept de protection

Un concept de protection doit être élaboré et mis en œuvre par le club/l'organisateur/le centre.

Responsabilité et mise en oeuvre

La responsabilité pour la mise en œuvre du présent concept incombe aux responsables des clubs/tournois/centres – un/e responsable Covid-19 doit être défini. Swiss Badminton compte sur votre solidarité.

Les principes fondamentaux

Les principes fondamentaux suivants doivent être obligatoirement respectés :

1. Pas de symptôme à l'entraînement/l'événement

Les sportif.ve.s et entraîneur.e.s/personnes encadrantes **présentant des symptômes ne sont pas autorisés à participer aux entraînements/compétitions**. Elles doivent rester à la maison, voire s'isoler, contacter leur médecin pour définir la marche à suivre.

2. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Se laver/désinfecter soigneusement et régulièrement les mains, surtout avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

3. Etablir des listes de présence

Les contacts étroits doivent être enregistrés pendant 14 jours afin de retracer les éventuelles chaînes d'infection et doivent pouvoir être présentés à la demande des autorités sanitaires. Pour simplifier le traçage des contacts, l'application SwissCovid avec code QR peut être utilisée. Il est également possible de tenir des listes de présence.

4. Port du masque à l'intérieur des espaces publics

Le port du masque n'est pas obligatoire sur le terrain. Toutefois, dans les espaces intérieurs accessibles au public, TOUTES les personnes doivent porter un masque (même lors d'événements nécessitant un certificat).

Si au moins une personne présente à l'activité sportive renonce au port du masque, les données de contact de toutes les personnes présentes doivent être collectées. Si toutes les personnes pratiquent le sport avec un masque, il n'est pas nécessaire de collecter les données de contact.

Si un club/centre décide d'organiser des entraînements/tournois avec la règle des 2G (vaccinés ou guéris), le port du masque et l'obligation de s'asseoir ne s'appliquent pas. Dans la situation actuelle, Swiss Badminton recommande néanmoins de porter un masque chaque fois que cela est possible.

5. Responsable COVID-19

Chaque club/organisateur doit désigner **un/e responsable COVID-19** qui est à disposition des membres/participant.e.s en cas de question. Le/la responsable sera chargé de veiller au respect des directives en vigueur.

Responsable COVID

Lieu, date : Corsier-sur-Vevey, le 10.12.2021

Prénom : Théophile

Nom : Schorer

E-Mail : theophile@bcvevey.ch

Portable : +41 77 474 16 24

Club : Badminton Club Vevey

Mesures à partir du 6 décembre 2021 :

1. Entraînement

- Toutes les personnes participant aux entraînements doivent être en possession d'un certificat Covid valide avec code QR à partir de 16 ans.
 - En dehors du terrain, le port du masque est obligatoire, même pour les jeunes de moins de 16 ans.
-

2. Interclub

- Les matchs IC sont des événements sportifs. Dès lors, le certificat et le port du masque sont obligatoires pour toutes les ligues (y compris les joueurs/euses, spectateurs/trices, coaches, arbitres, etc.)
- Exception : les jeunes de moins de 16 ans sont actuellement exemptés de l'obligation de certificat. Pour eux, le port du masque est cependant également obligatoire.
- Le traçage des contacts doit être effectué pendant le match IC :
 - o Un outil d'enregistrement gratuit est disponible sur l'application SwissCovid.
 - o Des listes de présence peuvent également être tenues.
- Les dispositions suivantes s'appliquent aux groupes mixtes (jeunes de moins de 16 ans et personnes de plus de 16 ans) :
 - o Port du masque obligatoire pour toutes les personnes en dehors du terrain.
 - o Aucune obligation de certificat jusqu'à 16 ans
 - o Certificat obligatoire à partir de 16 ans
- **Que se passe-t-il si tous les membres de l'équipe ne peuvent pas présenter un certificat et que la personne concernée est déjà dans la salle ?**
 - o Avant le match → le/la joueur/se concerné.e ne se présente pas pour le match.
 - o Après le match → Si un/e joueur/se participe à une rencontre IC sans certificat, son équipe perd la rencontre selon le règlement IC 4.3.2.2 paragraphes a) et b).
→ Utilisation de personnes qui ne sont pas autorisées à jouer.
 - o Le club recevra également une amende selon le règlement des amendes de Swiss Badminton.
- **Comment le certificat est-il contrôlé et qui le contrôle ?**
 - o Dans le cadre des IC, les deux capitaines d'équipe (équipe locale et équipe visiteur) vérifient les certificats Covid de l'autre équipe en utilisant l'application Covid-Check de la Confédération.
 - o L'application "[COVID Certificate Check](#)", comme l'application "[COVID Certificate](#)", peut être téléchargée gratuitement depuis l'Apple App Store, le Google Play Store et la Huawei AppGallery.
 - o Spirit of Badminton : Swiss Badminton demande à tous les participants de faire preuve de fair-play et d'honnêteté.
- **Que se passe-t-il si une équipe se retire volontairement ?**
 - o L'équipe concernée sera reléguée et débutera dans la ligue inférieure suivante lors de la saison 2022/23.

- Il n'y a pas d'amende si le retrait d'une équipe est annoncé à Swiss Badminton avant le 30 septembre 2021. Après cette date, le règlement des amendes de Swiss Badminton s'applique (→ retrait exceptionnel d'une équipe).

3. Tournois (nationaux)

- Certificat obligatoire pour les personnes âgées de 16 ans et plus, y compris les joueurs/euses, spectateurs/trices, les entraîneur.e.s, les arbitres, etc. Le port du masque est obligatoire pour **toutes** les personnes (y compris les jeunes de moins de 16 ans).
- Swiss Badminton recommande d'organiser les tournois avec la règle des 3G (soit guéri, vacciné ou testé) à partir de 12 ans.
- Pour les championnats suisses, la règle des 3G s'applique à partir de 12ans.
- Obligation d'être assis à la buvette/restaurant pour boire et manger.

3.1. Pour les tournois qui ne sont organisés que pour les jeunes de moins de 16 ans, les dispositions suivantes s'appliquent toujours :

- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes (sauf pour les joueurs/joueuses sur le terrain).
- Pour le public/les entraîneurs/les accompagnateurs, le port du masque, le certificat et le port du masque sont obligatoires. De plus, la distanciation s'applique.
- Si des places debout sont disponibles pour les spectateurs/trices ou s'ils peuvent se déplacer librement, un maximum de 250 personnes (ou un maximum de deux tiers de la capacité de la salle) est autorisé à l'intérieur.
- Les personnes qui ne sont pas complètement vaccinées devraient idéalement se tester avant l'événement.
- Swiss Badminton recommande d'organiser les tournois avec la règle des 3G (soit guéri, vacciné ou testé) à partir de 12 ans
- Obligation d'être assis à la buvette/restaurant pour boire et manger.

3.2. Pour les tournois avec des groupes mixtes, les dispositions suivantes s'appliquent (jeunes de moins de 16 ans et adultes de plus de 16 ans) :

- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes (sauf pour les joueurs/joueuses sur le terrain).
- Aucune obligation de certificat jusqu'à 16 ans, certificat obligatoire à partir de 16 ans
- Le traçage des contacts doit être effectué par l'organisateur du tournoi :
 - Un outil d'enregistrement gratuit est disponible sur l'application SwissCovid.
 - Il est également possible de tenir une liste des présences
 - Obligation d'être assis à la buvette/restaurant pour boire et manger.

4. Centres de badminton

- Certificat obligatoire à partir de 16 ans.
- Le port du masque est obligatoire en dehors du terrain.
- Aucune obligation de certificat jusqu'à 16 ans.
- Le traçage des contacts doit être effectué par le centre
- Obligation d'être assis à la buvette/restaurant pour boire et manger.

5. Camps d'entraînement

5.1. Camps d'entraînement SB

- Certificat obligatoire pour tous les participants à partir de 12 ans.
- Le port du masque est obligatoire, même pour les jeunes de moins de 16 ans (exception : sur le terrain).
- Les frais liés aux tests des personnes non vaccinées ne seront plus pris en charge par Swiss Badminton à partir du 1^{er} octobre 2021.

5.2. Camps d'entraînement des clubs et des régions :

- Certificat obligatoire pour les jeunes à partir de 16 ans
- Le port du masque est obligatoire, même pour les jeunes de moins de 16 ans (exception : sur le terrain).
- Swiss Badminton recommande d'organiser les tournois avec la règle des 3G (soit guéri, vacciné ou testé) à partir de 12 ans.

6. Informations complémentaires

6.1 Applications Covid importantes ([source OFSP](#)):

- a. **Application Covid Certificate** - Téléchargement pour les participants aux activités sportives



Le certificat Covid peut être utilisé sous forme papier ou sous forme électronique. À cette fin, l'application « COVID Certificate » peut être téléchargée gratuitement sur l'[App Store d'Apple](#), le [Play Store de Google](#) et l'[AppGallery de Huawei](#). Avec l'application, le code QR figurant sur le certificat COVID est scanné et enregistré sur le portable. Aucune donnée n'est sauvegardée dans un système central.

- b. **Covid Check App** – pour le contrôle du certificat pour des organisateurs de tournois par exemple

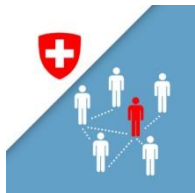


L'application «COVID Certificate Check » tout comme l'application « COVID Certificate », peut être téléchargée gratuitement sur l'[App Store d'Apple](#), le [Play Store de Google](#) et l'[AppGallery de Huawei](#).

L'application « COVID Certificate Check » a été développée afin de pouvoir vérifier l'authenticité et la validité d'un certificat COVID. Elle permettra de scanner le code QR sur le certificat papier ou dans l'application « COVID Certificate » et de vérifier la signature électronique qu'il contient. La personne qui procède au contrôle dans l'application « COVID Certificate Check » voit alors le nom et la date de naissance du titulaire et si le certificat COVID est valide. Elle doit alors comparer le nom et la date de naissance avec un document d'identité sur lequel figure une photo (carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de séjour, carte d'étudiant ou SwissPass, par exemple), si la personne est inconnue au contrôleur, et s'assurer ainsi que le certificat a bien été établi pour cette personne.

Lors de la vérification, l'application ne sauvegarde aucune donnée dans un système central ou dans l'application « COVID Certificate Check ».

- c. **SwissCovid App** - par exemple, création de codes QR pour le traçage de contacts pour les organisateurs de tournois



L'application SwissCovid peut également être utilisée comme outil de traçage de contacts. L'organisateur d'un événement crée un code QR que les participants scannent à leur arrivée. Après la manifestation, ils confirment dans l'application qu'ils sont partis. Ces informations sont stockées localement sur leur téléphone pendant 14 jours. Si, après l'événement, une personne est testée positive au coronavirus et saisit son code COVID dans l'application, tous les participants présents à la même manifestation que la personne infectée (en même temps qu'elle et jusqu'à 30 minutes après son départ) reçoivent une notification automatique.

Installer l'application SwissCovid : [Play Store de Google pour Android](#) ou [App Store d'Apple pour iOS](#)

6.2 Les tests qui sont valables pour le certificat ([source OFSP](#)) :

- Test PCR négatif ou
- Test antigénique négatif

Pour les autotests et pour les tests anticorps, aucun certificat Covid n'est délivré.

6.3 Quelle est la durée de validité du certificat ? ([source OFSP](#)) :

- **Pour les personnes vaccinées**
 - 365 jours à compter de l'administration de la dernière dose du vaccin
- **Pour les personnes guéries**
 - La validité commence le 11e jour suivant le résultat de test positif et dure 180 jours à compter du résultat du test
- **Pour les personnes testées négatives**
 - Test PCR : 72 heures après le prélèvement de l'échantillon
 - Test rapide antigénique : 24 heures après le prélèvement de l'échantillon

De plus amples informations sont disponibles sur le site de [l'OFSP](#).